

Compte rendu

Ouvrage recensé :

GINGUAY, M. et LAURET, A. (1990) : *Dictionnaire d'informatique*, 4^e édition, Paris, Masson, 353 p.

par Gilles Bélanger

Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal, vol. 35, n° 4, 1990, p. 779-781.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/002051ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

■ M. Ginguay et A. Lauret (1990): *Dictionnaire d'informatique*, 4^e édition, Paris, Masson, 353 p.

La bonne fortune des «Ginguay» s'est construite autour d'une trilogie: *Dictionnaire d'informatique anglais-français* en 1970, *Dictionnaire d'informatique français-*

anglais en 1972, puis *Lexique d'informatique* en 1973. Ces ouvrages étaient, à l'origine, dédiés à l'informatique lourde, la seule d'ailleurs à compter vraiment à cette époque où un ordinateur et ses périphériques pouvaient occuper des pièces entières. Époque des cartes perforées, des mémoires à tores et des premiers circuits intégrés SSI et MSI (intégration à faible et à moyenne échelle). Les premiers balbutiements de la micro-informatique étaient alors à peine perceptibles aux oreilles peu enclines à la distraction des informaticiens d'alors.

La première mise à jour du *Lexique* de 1973 a été, tant du point de vue quantitatif que du contenu, la principale : l'édition de 1982, à partir de laquelle l'ouvrage a pris son nom actuel, renferme en effet de nombreux termes relatifs à la micro-informatique et à la télématique. Les auteurs avaient pris là une décision opportune, à l'orée de la (seconde ?) révolution informatique. Depuis, les deux dernières éditions, celle de 1987 et celle de 1990, ont continué de bâtir sur les acquis de la seconde édition, mais de façon plus modeste. La quatrième édition apporte quant à elle sa moisson de termes nouveaux (*convivialiste, immeuble intelligent, etc.*) ou d'articles mis à jour (*disque optique, imprimante à laser, base de données,...*). Très peu d'entrées sont retranchées, d'édition en édition, mais des retouches actualisent les informations contenues dans des articles de nature souvent nettement encyclopédique.

En consultant cette quatrième édition, on ne peut non plus s'empêcher de constater à quel point cet ouvrage s'appuie encore fortement sur l'édition originale. Nombre d'entrées sont en effet restées telles qu'elles étaient dans l'édition de 1973, tandis que d'autres n'ont subi que des changements mineurs. Cette situation a pour origine la croyance selon laquelle la micro-informatique est, *mutatis mutandis*, une extension de la grande informatique. Or, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, elles diffèrent assez l'une de l'autre pour qu'il soit permis d'établir un certain nombre de balises, de faire la part de ce qui appartient à l'une et de ce qui appartient à l'autre. Est-il nécessaire de rappeler que la micro-informatique n'a jamais connu la mémoire à tores ou le traitement en différé ? Qu'avec la micro-informatique sont apparus les premiers logiciels «grand public» qu'il n'était plus nécessaire de concevoir sur mesure ? Que la micro-informatique a eu vite fait de surclasser, en puissance, la «mini-informatique» ? Que, plus proche du citoyen moyen, elle s'est fait connaître à lui par des canaux qu'ignorait sa rivale ? Etc., etc. Tous ces changements de «mentalité» ont eu des répercussions sur l'«emballage» des produits informatiques et, par ricochet, sur la terminologie. C'est donc sur ce fond de révolution qu'il faut évaluer les ouvrages qui traitent de la terminologie de l'informatique.

Nombre d'articles du «Ginguary» renferment des données techniques diverses qui, dans un domaine comme l'informatique, sont appelées à évoluer rapidement. Utiles pour fixer les idées, elles sont sources d'obsolescence dans des ouvrages de référence. Ainsi, si l'article «mémoire centrale» a été modifié dans chacune des trois premières éditions, il ne l'a pas été dans celle de 1990, qui reprend la version de 1987 ; il aurait pourtant gagné à être actualisé : il y a longtemps que les maximums indiqués sont devenus des minimums. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé. L'article «mémoire fixe», préféré à «mémoire morte», est inchangé depuis 1973. L'article «mini-ordinateur» est resté inchangé depuis 1982. L'article «accès» a vu l'addition d'une seule sous-entrée, en 1987 («accès direct en mémoire ou DMA»), tandis que l'article «adressage» date de l'édition originale. Or, un rapide coup d'œil dans des ouvrages techniques faciles d'accès montre que ces deux derniers articles sont loin de décrire l'évolution qui s'est produite au cours de la dernière décennie en micro-informatique, ne serait-ce, par exemple, qu'en ce qui concerne les seuls modes d'adressage du microprocesseur 8086, qui a fait les choux gras d'IBM et d'autres fabricants de compatibles dans la première moitié des années 80. Par ailleurs, les

«mémoires à bulles» ont pu être considérées comme la voie de l'avenir, mais force est de constater que l'évolution s'est faite dans d'autres directions. Pendant ce temps, on créait différents termes autour du concept de *mémoire étendue*, mais aucun ne figure encore dans le Ginguay.

Nombre de termes définis dans le Ginguay ont acquis un caractère historique certain. Pensons, par exemple, à «perforateur» et «perforatrice», à «bande perforée» et «carte perforée», à «mémoire à tores de ferrite», etc. Ces entrées continuent d'être pertinentes, dans la mesure où ces termes font partie de l'histoire pas si lointaine de l'informatique. Rien toutefois ne signale, dans ces entrées, qu'il s'agit là de termes qui ont déjà connu leur heure de gloire. Il serait opportun, dans les futures éditions, d'introduire un système de notation qui départage l'historique de l'actuel; il ne serait pas inintéressant non plus que l'on distingue ce qui appartient en propre à l'informatique lourde de ce qui appartient à la micro-informatique, ou encore que l'on précise le domaine d'application particulier de certaines entrées (par exemple, télématique, infographie, éditique, etc.).

Je n'ai pas fait un examen du *Dictionnaire d'informatique* en relation avec les récentes éditions des deux dictionnaires bilingues, anglais-français et français-anglais. J'ai eu toutefois l'occasion de constater que le *Dictionnaire d'informatique anglais-français* renfermait bon nombre de termes de sous-domaines comme la bureautique et l'éditique. Pour la plupart, ces termes ne semblent pas avoir fait leur entrée dans le dictionnaire de définitions.

L'ouvrage se termine par un groupe d'annexes. Les deux principales sont les listes d'abréviations anglaises (27 pages) et françaises (6 pages), qui témoignent d'un effort constant de mise à jour. Les trois autres sont: une liste de symboles d'organigrammes, inchangée depuis la première édition et qui reproduit une norme ECMA datant des années 60; une liste des codes les plus utilisés; et des jeux de caractères pour lecture directe, domaine dans lequel, semble-t-il, rien n'a changé depuis 1973. La liste des normes relatives à l'informatique (ex-annexe 2) est disparue depuis l'édition de 1987. Toute cette partie de l'ouvrage gagnerait à être revue en profondeur.

L'informatique est une hydre. De nouvelles branches naissent presque chaque année et, aujourd'hui, il n'est pas une discipline qui ne s'en réclame. CAO, TAO, FAO,... télématique, bureautique, productique, éditique,... intelligence artificielle, systèmes experts, synthèse de la parole, systèmes de transactions électroniques,... Faut-il tout inclure dans un seul dictionnaire? L'entreprise devient alors immense. Faut-il fractionner? La question est alors de départager ce qui revient à chaque branche. Plutôt qu'un fourre-tout, le Ginguay devrait devenir le pivot, le tronc commun, autour duquel s'élaborerait un ensemble d'ouvrages plus spécialisés. Nombre de notions fondamentales méritent un meilleur traitement que celui qu'elles ont reçu jusqu'ici, tandis que le traitement des notions spécialisées, pour être efficace, nécessite un cadre mieux défini, plus «relationnel».

Les «Ginguay» fêtent leurs vingt ans. C'est jeune, dit la chanson! C'est aussi la maturité, qui arrive vite dans cette discipline. Ils ont, au fil des années, largement contribué à la diffusion des connaissances en informatique et, sans nul doute, le groupe des dictionnaires Ginguay a un avenir dans ce vaste secteur en constante évolution.

En somme, *Le Dictionnaire d'informatique* est un ouvrage où se côtoient l'ancien et le moderne et auquel on souhaite de continuer, avec les dictionnaires bilingues, de contribuer dans l'avenir à la diffusion de la langue informatique française.